Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/80 portant renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Membres présents (60) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GARCIA David, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (2) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

/2026

Délibération 2026/80 portant renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Conformément aux dispositions de l'article 1650 A du code général des impôts, il convient de procéder au renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de notre Établissement.

Cette commission joue un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et les tarifs d'évaluation des locaux professionnels à l'échelle intercommunale.

La commission est présidée de droit par le Président de l'EPCI.

Elle doit comprendre 11 membres, à savoir :

- Le Président de l'EPCI,
- 10 commissaires titulaires, 10 commissaires suppléants.

En application de l'article susvisé, notre assemblée doit proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables comprenant un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir, soit :

- 20 noms pour les commissaires titulaires,
- 20 noms pour les commissaires suppléants.
- Les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrites sur les rôles des impôts directs locaux de l'EPCI,

Avoir une bonne connaissance de la nature des biens et du tissu économique local.

Il est précisé que le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira ensuite les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants définitifs au sein de cette proposition.

Après concertation avec les différentes communes membres de notre EPCI, les listes de candidats ont été établies comme suit :

N°	COMMUNES	NOMS
1	AVESNES-LES-AUBERT	M. Christophe CLAISSE
2	BEAUMONT-EN-CAMBRÉSIS	M. Pascal VERHAEGHE
3	BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS	Mme Martine MOTY
4	BERTRY	M. Alban CAFFIAUX
5	BÉTHENCOURT	Mme Nathalie REP
6	BÉVILLERS	M. Pierre-Henri DUDANT
7	BOUSSIÈRES-EN-CAMBRÉSIS	M. Jean-Paul BEFVE
8	BRIASTRE	M. Bruno LECLERCQ
9	BUSIGNY	M. Christophe GRANDJEAN
10	CARNIÈRES	Mme Sandrine HOTTON
11	CATILLON-SUR-SAMBRE	Mme Frédérique DUQUESNE
12	CATTENIÈRES	Mme Laurence HARY
13	CAUDRY	M. Frédéric BRICOUT
14	CAULLERY	Mme Marjorie LADRIERE
15	CLARY	Mme Marie-Josée DEPREZ
16	DEHÉRIES	M. Gilles PELLETIER
17	ESTOURMEL	Mme Bettina DELSART
18	HAUCOURT-EN-CAMBRÉSIS	M. Patrice BONIFACE

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

19	HONNECHY	M. Vincent RAMETTE
20	INCHY-EN-CAMBRÉSIS	M. Philippe BRELOT
21	LA GROISE	M. Aymeric DEMADE
22	LE CATEAU-CAMBRÉSIS	M. Guy DRUENNE
23	LE POMMEREUIL	M. Pascal PAQUET
24	MALINCOURT	Mme Estelle BOUDERLIQUE
25	MARETZ	Mme LESNES SETIAUX
26	MAUROIS	Mme Bernadette DUBUIS
27	MAZINGHIEN	M. Patrice LEUSIERE
28	MONTAY	Mme Laurence RIBES-GRUÈRE
29	MONTIGNY-EN-CAMBRÉSIS	M. Frédéric MACHUT
30	NEUVILLY	Mme Barbara KUDLA
31	ORS	M. Bruno VILLAIN
32	REJET-DE-BEAULIEU	M. Alain CLEMENT
33	REUMONT	M. Jean-Pierre RICHEZ
34	SAINT-AUBERT	M. David CALIPPE
35	SAINT-BENIN	M. Dominique HERLEM
36	SAINT-SOUPLET-ESCAUFOURT	M. Henri QUONIOU
37	SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS	M. Stéphane JUMEAUX
38	TROISVILLES	M. Jérémy RICHARD
39	VILLERS-OUTRÉAUX	Mme Axelle DOERLER
40	WALINCOURT-SELVIGNY	Mme Maïté LEFEBVRE

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1650 A ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les propositions formulées par les communes membres et le Président ;
Vu la demande de la DRFIP en date du 20/04/2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'Assemblée décide :

- **D'approuver les propositions de candidats à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) telles que présentées ci-dessus ;**
- **De charger Monsieur le Président de transmettre la présente délibération, accompagnée des listes nominatives, à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il soit procédé à la nomination définitive des commissaires.**

Annexe(s) - *Courrier DRFIP*

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD

IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026
Publication le 02/07/2026

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques du
Nord
82 Avenue Kennedy
CS 51801
59881 LILLE CEDEX 9

Téléphone : 03.20.62.42.42
Courriel : drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

Le 20/04/2026

Objet : renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) suite aux élections communautaires des 15 et 22 mars 2026

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

À l'issue des dernières élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI. Cette commission est composée :

- du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans **un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double[1], proposée sur délibération de l'organe délibérant**.

1 40 personnes

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir me transmettre, par courriel (adresses indiquées dans le cadre ci-dessous) ou voie postale (adresse indiquée en en-tête du courrier) dans les meilleurs délais, au moyen du tableau au format remplissable joint en annexe du présent courrier, la liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission. Je vous remercie d'y adjoindre également une copie de la délibération.

Avant toute proposition, je vous invite à vérifier les conditions posées par l'article 1650 A du CGI pour la désignation des commissaires et rappelées dans le document joint intitulé « Informations relatives aux CIID ». Des précisions utiles au processus de désignation y sont également apportées sous forme de questions-réponses.

Enfin, je vous informe qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions dans le délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil communautaire, je serai dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CIID.

Mes équipes, en particulier les personnes désignées dans le cadre ci-dessous, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Administrateur de l'État,

Directeur régional des Finances Publiques,

Frank MORDACQ

Contacts à la Direction régionale des Finances publiques du Nord

Nom	Prénom	Fonction/Téléphone	Courriel
MAROTTE	Nathalie	Rédactrice à la division des affaires foncières et de la fiscalité directe locale 06.23.83.48.32	nathalie.marotte@dgfip.finances.gouv.fr
BOURGINE	Nathalie	Rédactrice à la division des affaires foncières et de la fiscalité directe locale 06.26.47.97.47	nathalie.bourgine@dgfip.finances.gouv.fr

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

Nom et type d'EPCI	

Par délibération n°…….. en date du …. / …. / …….., l'organe délibérant de l'EPCI a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les r®sidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 A du code général des impôts.

La liste de proposition dressée par l'organe délibérant doit comporter les informations relatives à 40 personnes.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental/régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
	Le président de l'EPCI étant membre de droit de la CIID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de l'EPCI				

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

Informations relatives aux CIID

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

Conformément aux dispositions du 2ème alinéa du 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Questions-réponses

- **Question 1** – ***Un ou plusieurs membres du conseil communautaire peuvent-ils être proposés comme commissaires ?***

Oui, sous réserve que toutes les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A du CGI soient remplies.

- **Question 2** – ***La liste de proposition des membres doit-elle obligatoirement être dressée par l'organe délibérant ?***

Oui. Seul le conseil communautaire est compétent pour proposer les personnes amenées à siéger en CIID. La liste ne peut donc être dressée par le président de l'EPCI seul. Les noms des personnes proposées doivent être indiqués dans le tableau à compléter et renvoyer à la direction régionale/départementale des finances publiques en y joignant une copie de la délibération.

- **Question 3** – ***Une personne ayant précédemment siégé en tant que commissaire lors des précédentes mandatures peut-elle continuer à siéger en CIID ? Doit-elle à nouveau être indiquée sur la liste de proposition ?***

Oui. Une personne ayant déjà siégé lors de précédentes mandatures peut continuer à siéger si elle remplit toujours les conditions prévues au 1 de l'article 1650 A du CGI et si elle est à nouveau désignée commissaire par le directeur régional/départementale des finances publiques. En tout état de cause, elle doit à nouveau figurer sur la liste de proposition dressée par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

- **Question 4** – ***Si le conseil communautaire est inchangé suite aux élections intercommunales, est-il nécessaire de procéder au renouvellement de la CIID, en particulier si tous les commissaires souhaitent toujours siéger ?***

Oui. Conformément au 3 de l'article 1650 A du CGI, la durée du mandat des commissaires est celle du mandat de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est donc nécessaire de renouveler la CIID. C'est pourquoi vous devez transmettre une nouvelle liste de propositions même si le conseil communautaire est inchangé et que la liste comporte les noms des précédents commissaires.

- **Question 5** – ***Comment dresser la liste de propositions lorsque le nombre de communes composant l'EPCI est supérieur au nombre de personnes (40) devant être proposées par l'organe délibérant de l'EPCI ?***

Les personnes proposées par l'organe délibérant de l'EPCI ne représentent pas une commune en particulier mais l'EPCI dans sa totalité. L'absence de commissaires domiciliées sur une commune donnée n'a pas de conséquence sur le fonctionnement de la commission.

- **Question 6** – ***Comment vérifier la condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) des personnes proposées pour être commissaires (colonne 6 du tableau à compléter) ?***

Cette condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale de l'EPCI ou des communes membres doit être vérifiée avant la transmission de la liste au directeur régional/départemental des finances publiques. Cette vérification pour la taxe foncière peut notamment être effectuée en consultant l'application BALTIC Cadastre disponible sur le Portail Internet de la Gestion Publique.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_080**
Objet :	**Délibération 2026/80 portant renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de representants
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260624-DEL2026_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_080.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	220 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 80 CIID.PDF Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 13h49min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 13h49min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 13h49min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 13h49min52s	Reçu par le MI le 2026-06-30

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 09:35